



## Conducteurs : face au péril jeune

Conducteurs : face au péril jeune : Les conducteurs inexpérimentés génèrent trois fois plus d'accidents matériels et corporels que les automobilistes aguerris. Mais tous les assureurs n'adoptent pas la même attitude pour cette population structurellement déficitaire. La Fiat Punto a d'abord heurté un premier arbre, puis un second sur la départementale 40 à hauteur de Vallon-en-Sully, dans l'Allier. Les secours ont été appelés à 7 heures du matin, ce dimanche 23 avril 2017, mais le jeune conducteur de 22 ans était déjà en arrêt cardio respiratoire. La carcasse du véhicule qui illustre le drame dans les colonnes du quotidien La Montagne, témoigne d'un fait qui n'est malheureusement pas divers. « Personne ne sait comment faire pour éradiquer la sursinistralité des jeunes conducteurs, qui survient particulièrement le samedi soir en province, affirme Sylvain Mortera, directeur général d'Aréas Assurances. Cette population n'a pas conscience des risques et cumule sorties et consommation de stupéfiants et d'alcool. » Clichés ? Malheureusement non. L'an dernier, 597 jeunes âgés de 18 à 24 ans ont perdu la vie sur la route et un accident corporel sur cinq implique au moins un conducteur novice. Selon l'Observatoire interministériel de la sécurité routière (ONISR), le facteur vitesse est en cause dans 45 % des cas, suivi effectivement, de l'alcool (24 %) et des stupéfiants (16 % des accidents chez les 25-34 ans). Alors si, quantitativement, les chiffres démontrent l'efficacité de certaines actions de sensibilisation telle que la campagne du Capitaine de soirée (entre 2005 et 2014, le nombre de jeunes hospitalisés est passé de 8 723 à 4 945), elles restent sans effet pour les assureurs en proie, dans le même temps, à l'augmentation de 5 % par an du coût des dommages corporels graves en auto. « Depuis 2013, la charge des sinistres corporels graves qui pèse sur les assureurs est très lourde et cela prendra encore de l'ampleur dans les prochaines années, confirme Valérie Cohen, directrice technique IARD des particuliers de Covéa. Et ce, d'autant plus que l'environnement de taux bas renchérit encore le coût des rentes de ces sinistres ». « Les novices représentent un problème compliqué, car il y a un risque majeur d'altération du mix portefeuille », rajoute Jean-Louis Charluteau, directeur réassurance et pilotage projets techniques de Generali. Comment donc, techniquement, concilier l'inconciliable ? Comment faire quand le montant de la prime allouée aux novices – même majorée de 100 % comme le prévoit la loi – reste disproportionné face aux risques ? Le directeur d'une mutuelle confie que son S/P (rapport sinistre sur prime) atteint 180 % sur cette cible... « Les assureurs savent, techniquement, réajuster une prime face à un surcroît de collisions et d'accrochages, mais ce qu'ils redoutent, ce sont les corporels graves qui ne sont pas amortissables », insiste Alexandre Muratet, responsable tarification du cabinet Actuaris. Il faudrait 2 000 primes pour compenser un accident grave évalué à 1 M€. 350 % C'est la hausse de sinistralité matérielle et corporelle des jeunes conducteurs par rapport à des automobilistes expérimentés. Elle est de 100 % pour les jeunes conductrices. Source : FFA 986 € Montant moyen annuel de la prime d'assurance auto d'un conducteur novice contre 509 € pour un conducteur expérimenté. Source : étude exclusive Lelynx.fr/ L'Argus de l'assurance (1) 62 % Part des moins de 35 ans parmi les conducteurs qui roulent sans assurance, soit plus de 450 000 personnes Source : FGAO 100 % Montant légal maximal de la surprime que les assureurs peuvent appliquer aux conducteurs novices. Source : Code des assurances 1. Étude menée sur 705 415 conducteurs novices ayant acheté en ligne leur contrat entre juin 2016 et mai 2017 Unanimement déficitaires sur ce segment, les assureurs n'ont donc d'autre solution que de mutualiser le vrai coût de ces 10 % de nouveaux entrants annuels, avec la masse des conducteurs confirmés de leur portefeuille. Ils diluent aussi, depuis la suppression réglementaire du critère du genre en décembre 2012, les risques entre jeunes conducteurs et conductrices. Au grand dam de ces dernières qui commettent deux fois moins d'accidents ! Surtout, les assureurs opèrent une segmentation technique au moment de la souscription via un savant algorithme qui mélange catégorie socioprofessionnelle, niveau d'étude, puissance du véhicule, âge, conduite accompagnée... Le curseur de la puissance À la MACSF qui compte 1,4 % de jeunes conducteurs principaux dans son portefeuille pour 320 000 véhicules assurés, Luc Romanillos, directeur IARD et technique assurance de cette mutuelle des professionnels de santé, applique juste une majoration de 25 % la première année pour les novices conduisant des véhicules inférieurs à 6 cv fiscaux. Dans le cas contraire, la surprime est de 100 %, puis de 50 % l'année suivante. Bilan :

une prime moyenne de 625 € malgré un rapport S/P dégradé de 20 % sur cette cible. « En fréquence sur la partie RC totale ou partielle, nous constatons +80 % par rapport à un conducteur expérimenté », témoigne Luc Romanillos qui fait entrer les corporels graves observés sur cette niche dans le champ de la réassurance automobile. Une pratique généralisée. Stéphane Pénet, directeur du pôle assurances de dommages et responsabilité de la FFA « Réduire l'écart de sinistralité de cette population » Comment appréhendez-vous la problématique des conducteurs novices ? Leur traitement relève de la stratégie de chaque assureur. Mais nous souhaitons diminuer l'écart de sinistralité de cette population avec le reste des assurés automobiles afin de ne pas faire payer des primes d'assurance chères aux clients qui sont, paradoxalement, le moins argentés. Quelles actions mettez-vous en place ? Le facteur comportemental est primordial. Ainsi, avec Attitude Prévention, ou encore l'association Prévention routière, nous sensibilisons les jeunes à adopter un comportement responsable au volant, notamment concernant la consommation de drogue et d'alcool. Certains assureurs commencent aussi à proposer un encadrement de la conduite via des boîtiers ou des applications (lire P. 32). À savoir qu'en Angleterre, certains vont jusqu'à leur interdire de rouler le week-end ! La puissance des véhicules est donc un curseur. « Nous n'assurons pas les jeunes ayant un permis de moins d'un an qui possèdent des véhicules de plus de 75 ch et la réglementation devrait, comme pour les jeunes motards, légiférer en ce sens », affirme Philippe Pierre, directeur général du courtier grossiste Xenassur qui plaide également pour une période probatoire avec contrôle au bout de six mois. Leader du marché, Covéa actionne le levier de la mutualisation grâce à plus de 10 millions de véhicules de particuliers en portefeuille. Les novices représentent moins de 5 % de cet ensemble, mais plus de 10 % des affaires nouvelles. « Nous accueillons les jeunes et surtout les enfants de nos sociétaires, en appliquant une surprime inférieure au niveau légal, et en évitant d'hypersegmenter notre tarification, afin de rester fidèle aux principes généraux de la mutualisation », explique Valérie Cohen. Indéniablement, les enfants d'assurés font l'objet d'indulgence. « En matière de stratégie et de conquête, les conducteurs novices qui sont enfants d'assurés bénéficient de conditions tarifaires améliorées », relate Béatrice Najean-Lenormand, responsable des produits assurances auto chez Allianz France qui propose une réduction de tarif jusqu'à 10 % aux novices qui suivent un stage de conduite agréé. Chez Generali, qui compte 2,2 % de détenteurs de contrats autos de moins de 23 ans, Jean-Louis Charluteau ne fait pas mystère de la pression sociétale qui rend « commercialement inacceptable le fait d'écarter un conducteur novice » et confirme le bien-fondé des politiques de souscription/tarification adaptées au bénéfice des enfants de ses clients. « Il faut avoir une approche prospective, et non pas strictement technique, qui prenne mieux en compte le potentiel de valeur du client », rebondit Patrick Durand, senior manager, expert assurance chez Wavestone. Capter pour fidéliser C'est exactement l'inflexion prise par Matmut qui place les jeunes au cœur de son nouveau plan stratégique. Avec 93 633 conducteurs principaux novices et 49 529 jeunes désignés sur le véhicule de leur parent (6,7 % de son portefeuille quatre-roues), la mutuelle souhaite « capter de nouveaux sociétaires et les fidéliser par la multidétention en leur offrant des garanties identiques, même en tous risques, et en réduisant leur majoration à 70 % la première année, puis 35 % la suivante », détaille Dominique Filsjean, directeur groupe au sein de la DGA production du groupe Matmut. Thomas Chaulet, 45 ans rédacteur-graphiste à L'Argus de l'assurance « Après plusieurs refus, j'ai trouvé chez mon banquier » « Après l'obtention de mon permis, en 1998, je travaillais à Paris et j'utilisais la voiture de mon père. Mon assurance permettait le prêt du volant. Plus tard, mon épouse et moi, nous louions des voitures si besoin. Au mois de mai, nous avons acheté une Peugeot neuve 208 1.2 Pure Tech 110 GT Line (5 cv fiscaux) en location avec option d'achat. Quand j'ai voulu l'assurer en tous risques pour nous deux, j'ai essuyé le refus de Groupama chez qui j'avais une GAV (1), de Maaf qui assure mon père, d'Axa, de Maif, de Macif et d'Allianz avec pour seule explication que nous ne « rentrions pas dans leurs critères ». J'ai fini par obtenir un devis de 3 613,90 € à la Matmut pour la formule performance avec une majoration de 70 %. En désespoir de cause, je suis allé voir mon banquier BNP Paribas qui m'a proposé un contrat via sa filiale Cardif, à 1 350 €. » 1. Garantie accident de la vie. Les jeunes bénéficient du bonus booster (dès 15 % atteints, la progression du bonus est accélérée), du bonus Matmut Famille (jusqu'à 35 % de bonus pour les enfants d'assurés Matmut) et surtout de la « tolérance au premier accroc » avec le remboursement de la franchise au premier sinistre dans les deux ans qui suivent

l'obtention du permis. Enfin, la mutuelle finance en amont leur permis pour 1 € par jour et propose, depuis cette année, une fois le précieux sésame décroché, des stages de conduite gratuits spécifiques. Un intérêt que partage la Mutuelle de Poitiers avec près de 8 % de novices dans son portefeuille. Un chiffre en progression. « On essaye de faire différent et mieux que le dispositif réglementaire en ayant, déjà, un traitement toujours humain et surtout pas automatisé », justifie son directeur général, Stéphane Désert, alors que plus des deux tiers des assurés auto de la mutuelle possèdent 50 % de bonus. « Il faut accueillir ceux qui les auront un jour, même si l'équilibre technique est difficile ! », glisse le patron. « C'est une cible considérée à risque qui a été délaissée et qui l'est un peu moins depuis 18 mois », observe Amina Walter, directrice développement et partenariats de Lelynx.fr. L'enjeu est collectif : éviter d'encourager les jeunes à se couvrir faussement en occasionnel via leurs parents, voire les détourner de l'assurance. « Même s'ils prennent en compte la réalité des risques, les tarifs appliqués sont clairement source de non-assurance chez des jeunes qui ont peu de moyens », s'inquiète Philippe Roux, directeur du Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO). Les refus d'assurance existent, même si aucun conducteur novice ne s'est encore plaint d'un tel échec auprès du Bureau central de tarification (BCT). Le président de cet organisme chargé de trouver un assureur aux conducteurs refoyés de partout, Laurent Leveneur, relève que « sur les 300 cas traités l'an dernier, environ 30% concernent des jeunes conducteurs qui ont conduit sous emprise d'alcool ou de stupéfiants, éventuellement avec un ou plusieurs accidents responsables, et n'arrivent plus à s'assurer ». La mise en place, au 1er janvier 2019, du fichier des véhicules non-assurés rendra cette vérité encore plus criante.